

**Comment la formation
peut accompagner l'évolution
de votre système de management qualité
Agri Confiance®
vers un système de management
de la Qualité et de l'Environnement**



Participation financière du MAAP
(Compte d'Affectation Spécial
Développement Agricole et Rural).

Remerciements aux Coopératives Pilotes

Val de Sèvre

Cave de Chautagne

Socave

Jean-Michel DELANNOY, Président Agri Confiance®

Il y a plus de 10 ans, la démarche de progrès Agri Confiance® a permis aux agriculteurs sociétaires de coopératives agricoles d'apporter des garanties de traçabilité, qualité, hygiène des produits agricoles sur toute la filière. Ces préoccupations étaient dictées par un consommateur à la recherche de sécurité alimentaire. Aujourd'hui, nous constatons que ce consommateur citoyen a des aspirations de plus en plus affirmées en matière de protection de l'environnement. Ce n'est plus seulement le légume qu'il y a dans son assiette qui l'interpelle mais aussi ce qui se passe *dans* et même *sous* le champ où il a poussé. L'élargissement de la certification Agri Confiance® à l'environnement s'est donc naturellement imposé en réaffirmant le double lien de la coopération avec leur territoire et le marché. De plus, le vote de la Loi Grenelle 2 est venu confirmer cette évolution faisant d'Agri Confiance® la réponse de la coopération pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle.

Ainsi, aujourd'hui en plus des 10 000 exploitations déjà certifiées Qualité et Environnement, nous avons un potentiel de développement de 20 000 exploitations agricoles supplémentaires à amener dans cette voie. Un travail d'accompagnement reste donc à entreprendre et, en qualité de Président de l'association Agri Confiance®, je me suis engagé à l'atteindre d'ici 5 ans.

Je me réjouis donc qu'Agri Confiance® ait signé une charte de partenariat avec VIVEA afin de donner un cadre à cette évolution qui s'inscrit non seulement dans le projet stratégique de l'entreprise coopérative dans le développement durable, mais aussi pour une meilleure lisibilité par le consommateur au travers de la signature produit. Avec VIVEA, Agri Confiance® a trouvé un partenaire formation qui partage les mêmes valeurs et donne du sens aux liens hommes-territoires-produits. ■

Christiane LAMBERT, Présidente de VIVEA

En septembre 2009, VIVEA a signé une charte avec Agri Confiance®, celle-ci vise à accompagner par la formation les 20 000 agriculteurs déjà certifiés selon la norme Qualité NF V01-005, pour accéder au volet environnemental NF V01-007. Ainsi, VIVEA a apporté avec enthousiasme son appui à ce projet ambitieux en réalisant un travail d'ingénierie au service des coopératives. Celui-ci s'inscrit d'ailleurs dans les priorités de notre nouveau Plan stratégique triennal qui accorde une large place aux trois volets du développement durable : économique, social et environnemental. Nous nous sommes en effet fixés comme priorité d'accompagner nos contributeurs à mettre en œuvre des systèmes et des techniques plus respectueux de l'environnement, notamment lorsque ceux-ci s'engagent dans des démarches individuelles et collectives de certifications environnementales. Il est en effet nécessaire d'accompagner ces changements qui vont affecter nos entreprises à moyen terme et les besoins en compétences qui en résultent. Chaque agriculteur devra avoir accès à la formation et être accompagné tant en matière d'itinéraires techniques, que de management global de son système de production.

Agri Confiance® propose donc aux coopératives un changement de norme. Ce processus comporte plusieurs étapes et pour chacune d'elle nous avons identifié avec Agri Confiance® des objectifs et des modalités de formation qui pourront contribuer à l'évolution des compétences des producteurs et leur permettre ainsi de gravir les différentes marches vers cette nouvelle certification. Ces préconisations ont été formalisées et vont être mises à la disposition des formateurs qui pourront solliciter les comités VIVEA pour financer les stages. Parallèlement nous avons décrit avec Agri Confiance® le processus d'ingénierie de formation. Celui-ci va permettre la mise en place de formations adaptées à chaque coopérative et pourra être construit avec l'appui des conseillers VIVEA. Tous ces éléments vous sont présentés dans ce document. ■

Contexte général

Le contexte et la demande

Le Grenelle de l'environnement dans ses objectifs a repris les attentes de la société afin d'engager des mesures concrètes pour développer une agriculture durable.

La démarche Agri Confiance®, initiée par les coopératives agricoles françaises, est un exemple concret d'engagement des agriculteurs-sociétaires dans des pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion quotidienne de leurs exploitations. Initiée en 1992 par la Coopération agricole française, Agri Confiance® est devenue une norme Française AFNOR (NF V01-005) en 2000, avec l'apport d'un volet environnemental (NF V01-007) en 2004. Parallèlement, des travaux de reconnaissance européenne de cette norme mixte Qualité et environnement sont en cours.

Au total, ce sont plus de 10 000 producteurs de diverses filières agricoles qui sont engagés sur le volet environnemental. Aujourd'hui Agri Confiance® veut aller plus loin en engageant tous les certifiés selon le management de la qualité (NF V 01-005), à savoir une centaine de certificats, représentant plus de 20 000 producteurs, sur le management de l'environnement. A plus long terme, Agri Confiance® entend poursuivre le développement de la certification de management de la qualité et de l'environnement à de nouvelles entreprises coopératives en bénéficiant de l'expérience acquise. Cet objectif rejoint celui affiché par le Grenelle de l'environnement qui vise à engager 50% des agriculteurs dans une certification environnementale d'ici quatre ans.

Agri Confiance® a donc souhaité engager un plan de formation intra-coopératives pour accompagner les agriculteurs dans l'élargissement du système de management de la qualité déjà mis en place au travers de la norme Qualité NF V01-005 aux préoccupations environnementales (NF V01-007) à court terme et recruter de nouveaux agriculteurs sociétaires à plus long terme.

Expérimentation, constats et préconisations

Pour élaborer ce projet, et compte tenu de l'ampleur prévue du dispositif de formation à mettre en place, une expérimentation pilotée par Agri Confiance® et VIVEA a été réalisée sur 3 sites : la SCA Val de Sèvre (Vendée, canards gras), la Cave de Chautagne (Savoie, cave viticole) et la SOCAVE (Dordogne, fraises).

Divers constats ont été tirés de cette expérimentation. Ils ont permis d'identifier les conditions de mise en œuvre d'un dispositif de formation dans les coopératives volontaires. Ces préconisations sont exposées dans la suite de ce document ■

LA COOPÉRATIVE DANS LE CHANGEMENT DE NORME

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA FORMATION

Feuille de route de la coopérative

A

Le positionnement de la coopérative

Avant de passer commande pour une formation, la coopérative devra, dans un premier temps, se positionner quant à sa maturité sur le changement de norme ⁽¹⁾ (cf. tableau ci-dessous) :

4 stades sont possibles

B

Identification du travail d'ingénierie de la formation à mener.

Le dispositif de formation peut concerner tout ou partie des quatre stades décrits précédemment.

C

Choix du prestataire de formation, externe ou interne.

(1) Elle pourra s'appuyer sur les compétences du réseau local ou national de VIVEA. Des outils spécifiques sont également disponibles (annexe 1 et 2)

Stade d'avancement du projet	Public concerné	Objectif du stade
Décision d'élargir le système de management Qualité NF V 01-005 à l'environnement NF V 01-007	Conseil d'administration et équipe de Direction	Décider de faire évoluer son système de management. Cette réflexion doit s'intégrer dans la dimension stratégique de développement de la coopérative
Elaboration du plan d'action	Conseil d'administration et équipe de Direction	Elaborer la stratégie de la coopérative pour la mise en œuvre de la norme 007 et définir le plan d'action. Pour ce faire, il peut être décidé d'impulser le changement directement auprès des sociétaires, ou de passer par une étape intermédiaire en mettant en place un groupe pilote de producteurs, chargé d'expérimenter la nouvelle norme.
Préfiguration de la mise en œuvre de la norme NF V 01-007	Sociétaires leaders Groupe pilote	Passer par une étape intermédiaire en mettant en place un groupe pilote de sociétaires leaders (8-10 personnes) qui sera chargé d'élaborer et expérimenter la mise en place de la norme 007. Ce groupe peut être créé spécifiquement, ou exister (GAQE, comité de pilotage...). Il sera validé par la Direction et le CA et devra communiquer à l'ensemble des sociétaires
Généralisation de la mise en œuvre de la norme NF V 01-007	Tous les sociétaires	Faire adhérer l'ensemble des sociétaires et les amener à mettre en œuvre la norme 007 dans un délai de 12 à 18 mois.

Conseils préalables

■ Un projet qui doit s'inscrire dans la réflexion de développement stratégique de la coopérative et prendre en compte les conjonctures

L'engagement dans le passage à la norme NF V01-007 est une décision importante pour l'avenir de la coopérative et ne peut être déconnecté de son projet stratégique.

Par ailleurs, les coopératives, comme toutes les entreprises, subissent les aléas de conjoncture, les changements de fonctionnement interne, qui peuvent venir retarder, modifier, et mettre en cause les travaux de construction et de mise en œuvre du dispositif de formation proposés.

■ Un projet qui s'intègre à une démarche globale, mais qui nécessite des approches spécifiques en matière de formation

Il faudra veiller à ce que les compétences mobilisées pour accompagner cette démarche globale couvrent l'ensemble du champ de l'appui à apporter aux producteurs, voire aux salariés⁽²⁾ (compétences techniques, compétences organisationnelles, compétences pédagogiques et en ingénierie de formation...), et à ce qu'il y ait une bonne articulation entre la mise en œuvre de ces différentes compétences.

■ Un dispositif de formation qui n'est sans doute pas le seul moyen d'accompagnement des producteurs

Les propositions de formation doivent prendre en compte que les producteurs sont souvent préalablement insérés dans des dispositifs d'accompagnement ou de formation. Des ressources utiles sur certaines thématiques ont pu être acquises. Par exemple, les formations certiphyto traitent des problématiques de santé-sécurité ; il ne sera sans doute pas utile d'inclure cette thématique dans le dispositif, ou au moins faudra-t-il prendre en compte les acquis préalables des producteurs sur le sujet.

■ Une approche « management qualité/environnement – filière-produit » transférable à des approches « qualité/environnement - entreprise »

Que l'on soit dans une approche collective filière de type Agri Confiance®, ou une approche individuelle entreprise, de type Certification des Exploitations ou Agriculture Raisonnée, il est nécessaire, dans tous les cas d'abord, l'exploitation agricole en partant du cœur de métier du producteur, pour migrer progressivement vers l'ensemble de son entreprise.

(2) Formation prise en charge par OPCA2

1 MISE EN PLACE DE LA PHASE D'ÉCOUTE DES BESOINS ET FORMALISATION DE LA PROPOSITION DE FORMATION

Afin d'adapter au mieux les formations aux besoins de la coopérative et de ses sociétaires, il est vivement conseillé de prendre un temps d'écoute des différents acteurs, pour pouvoir bâtir ensuite, en s'appuyant sur les préconisations construites lors de l'expérimentation, un dispositif de formation adéquat.

Nous proposons **5 étapes** :

Étape 1	Rencontre (collective) avec le président, le directeur, le responsable qualité et/ou de la production
Étape 2	Rencontre collective avec 5-6 producteurs
Étape 3	Formalisation d'une proposition de dispositif de formation
Étape 4	Retour vers la coopérative (Direction, Conseil d'Administration)
Étape 5	Validation du projet

2 MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION SELON LES PUBLICS

PUBLIC 1 Administrateurs (et direction) de la coopérative	Il s'agit de l'ensemble de l'équipe des dirigeants de la coopérative (Président, Directeur, Responsable Qualité-Environnement, Responsable de la production, ...). Pour ce public, l'objectif de la formation est d'élaborer la stratégie pour la mise en œuvre de la norme 007 ou de l'articuler à une stratégie d'entreprise plus globale tout en s'appuyant sur les acquis de la 005.
PUBLIC 2 Coopérateurs leaders ou groupe-pilote	Ce groupe de sociétaires leaders identifié est mis en place par la Direction et le CA pour élaborer le développement de la norme 007 et participer à la communication vers l'ensemble des producteurs.
PUBLIC 3 Sociétaires pris dans leur ensemble	En fonction de la stratégie de la coopérative l'ensemble des sociétaires peut être segmenté selon des critères tels que : niveaux de pratiques ; proximité territoriale ; sensibilité aux questions environnementales ou celles portant sur la sécurité au travail... La finalité du dispositif est de les faire adhérer et mettre en œuvre la norme 007. On vise pour ce public l'entrée dans une démarche de progrès dont le principe est que chacun améliore ses pratiques en partant de là où il en est (même les meilleurs doivent s'y retrouver en progressant).

3 EVALUATION DES FORMATIONS

L'évaluation peut être réalisée sur 3 plans différents :

1	Les temps de formation
2	Le dispositif de formation
3	Évaluation de la mise en œuvre de la démarche de passage de la norme 005 à la norme 007. <i>(ne relève pas du champ du présent document)</i>

MISE EN PLACE DE LA PHASE D'ÉCOUTE DES BESOINS ET FORMALISATION DE LA PROPOSITION DE FORMATION

MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION SELON LES PUBLICS

EVALUATION DES FORMATIONS

Étape 1	Rencontre collective avec le président, le directeur, le responsables qualité et/ou de la production	Étape 2	Étape 3	Formalisation d'une proposition de dispositif de formation
<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ recueillir leurs attentes et visions : <ul style="list-style-type: none"> → sur la stratégie qui motive leur passage de la norme 005 en norme 007; → sur la perception par les producteurs du système 005 (freins, atouts pressentis); → sur leurs perceptions de la question de la prise en compte de l'environnement au niveau de la coopérative et de ses adhérents : freins, atouts pressentis concernant les activités de production et de services; → sur les besoins en compétences, et donc en formation des producteurs pour assurer l'évolution de la norme de management. Si la question de l'accompagnement des salariés se pose à ce stade on aura le souci d'établir le contact avec l'OPCA2. ■ identifier les moyens ou ressources qu'ils sont prêts à affecter au projet, dans quels délais; ■ évaluer le niveau de connaissance et d'application de la réglementation par les producteurs comme pré-requis au développement de la formation; ■ obtenir leur adhésion sur le projet de construire un dispositif de formation; ■ planifier l'étape 2, en choisissant les modalités : identification des personnes à rencontrer, organisation des rencontres... 	<p>Pour appréhender leurs représentations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ du contexte de prise en compte de l'environnement (réglementations actuelles et à venir, Grenelle, HVE...) pour identifier les freins, atouts, afin de pouvoir décliner des réponses à ces préoccupations en formation; ■ de ce qui les aide ou peut les aider à prendre en compte les questions environnementales (démarches existantes...); ■ de leur vécu sur le système 005 (ce qui les a aidés, ce qui a été compliqué, ce qu'ils auraient souhaité, s'ils se sentent parties prenantes du système); ■ de l'approche environnement 007 : ce qu'ils en savent, ce qu'ils en pensent,... <p><i>NB : Dans la perspective des formations à construire, il pourra être utile de réaliser 2-3 visites terrain (le repérage des exploitants est à faire lors des rencontres collectives) pour confronter les dires des acteurs à leurs pratiques individuelles et identifier les freins à la mise en place d'une démarche environnementale. L'importance de la question de la conformité des pratiques avec la réglementation, comme par exemple la conditionnalité des aides, pourra être évaluée lors de ces visites.</i></p>	<p>Une proposition de dispositif de formation sera formalisée à partir de l'exploitation des entretiens.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Point de vigilance. <p>Le respect des réglementations peut être un point d'achoppement, il faut donc traiter avec attention cette question. Elle devra être raisonnée avec la direction de la coopérative, en partant des conclusions de l'analyse environnementale et en prenant en compte les situations concrètes. Ceci permettra d'identifier s'il faut ou non en faire un objet de formation. Quelle que soit la décision ; la formation ne doit en tout état de cause pas jeter l'opprobre sur des pratiques non conformes, pour ne pas créer des points de blocage.</p>	<p>Étape 4</p> <p>Retour vers la coopérative (Direction, Conseil d'Administration) pour vérifier l'adéquation de la proposition à la demande et aux besoins</p>	<p>Étape 5</p> <p>Validation du projet</p>

MISE EN PLACE DE LA PHASE D'ÉCOUTE
DES BESOINS ET FORMALISATION
DE LA PROPOSITION DE FORMATION

MISE EN OEUVRE
DES DISPOSITIFS DE FORMATION
SELON LES PUBLICS

EVALUATION
DES FORMATIONS

Public 1 : Direction et Administrateurs de la coopérative

Pour ce public, l'objectif de la formation est, d'élaborer la stratégie pour la mise en œuvre de la norme 007 ou de l'articuler à une stratégie plus globale d'entreprise tout en s'appuyant sur les acquis de la 005.

Point de vigilance : l'accompagnement de ce public, qui est dans le processus de prise de décision ne relève pas uniquement de la formation.

« Pour la mise en place, nous avons opté pour la création d'un groupe pilote d'éleveurs qui est chargé de jouer le rôle d'ambassadeur de la démarche environnementale auprès des autres sociétaires. [...] Nous avons souhaité valoriser ce qui a déjà été entrepris par les éleveurs en matière environnementale sur leurs exploitations. »

Michel FRUCHET,
Directeur de la coopérative Val de Sèvre

La formation proposée

Objectifs de la formation

- **avoir une vision claire des différents référentiels existants** non seulement dans la coopérative et dans les exploitations agricoles mais aussi plus largement dans le paysage français actuel et futur ainsi que les interactions entre ceux-ci. La dimension réglementaire ne doit pas être oubliée;
- **avoir une vision de la coopérative dans sa filière de production et dans son territoire ;** identifier la cohérence entre l'image que souhaite donner la coopérative et les techniques de production employées;
- **s'approprier les problématiques du développement durable ;**
- **mettre en parallèle les problématiques de développement durable et les perspectives de ses marchés** (l'argumentaire du changement de norme se construit à ce moment) ;
- **pratiquer une approche globale des changements** qu'implique l'entrée de la coopérative en 007 : moyens d'accompagnements, investissements, processus à employer pour impliquer les coopérateurs...
- **avoir une vision, positionnée dans le temps** du déploiement de la 007 : management de la norme, durée de la mise en place, étapes...

Types de scénario pédagogique et/ou de programme

- apports de connaissances sur le contexte général, le contexte économique, les relations agriculture/environnement ;
- appropriation de la norme 007 ;
- approche des outils de l'analyse stratégique ;
- maîtrise de quelques outils de pilotage du changement : cartographie des acteurs, techniques d'élaboration de scénarios, utilisation des visions du monde de Hall,...
- méthodes de créativité...

Durée envisagée

À déterminer selon la coopérative

MISE EN PLACE DE LA PHASE D'ÉCOUTE DES BESOINS ET FORMALISATION DE LA PROPOSITION DE FORMATION

MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION SELON LES PUBLICS

EVALUATION DES FORMATIONS

Public 2 : Le Groupe pilote

Ce groupe de sociétaires leaders est mis en place par la Direction et le CA pour élaborer la mise en place de la norme 007 et participer à la communication vers l'ensemble des producteurs.

Sa mission

- définir les contours de l'analyse environnementale;
- créer la grille d'analyse;
- repérer les zones de progrès;
- expérimenter des solutions/adaptations/ investissements;
- créer des références;
- effectuer un bilan de l'expérimentation;
- faire le lien avec le CA et ses décisions;
- mettre en place les pratiques qui vont contribuer à réassurer les producteurs.

Comment mobiliser ce groupe s'il n'existe pas ?

- par le biais du GAQE ou du COPIL;
- par la direction, les responsables qualité et environnement;
- par un travail de prospection (enquêtes...).

La formation proposée

Objectifs de la formation

- comprendre la stratégie de la coopérative et y intégrer le contexte et les enjeux de l'élargissement de la norme 005 à la norme 007;
- conduire une analyse environnementale en s'appuyant sur une approche processus de production;
- se mettre en posture d'expérimentation, de recherche de solutions ; définir, mesurer les impacts des différentes solutions envisagées sur l'exploitation;
- communiquer, transmettre vers les autres producteurs.

Types de scénario pédagogique et/ou de programme

- visites, échanges (secteurs professionnels non agricoles avec des préoccupations environnementales proches);
- analyse environnementale sur un cas concret du groupe sur site, avec une approche participative (construire la grille d'analyse en parallèle avec les processus de production). La construction du diagnostic peut se faire dans une collaboration agriculteurs et techniciens. La mise en pratique, peut se faire sur une ou deux exploitations « modèle ». Une phase d'autodiagnostic (avec éventuellement des outils de type agrodiag) est aussi envisageable dans certains contextes pour permettre un déploiement plus rapide;
- temps de travail personnel intermédiaires (étude de faisabilité d'une solution chez soi, identification des indicateurs de mesure de la progression, appliquer les principes vus en groupe dans sa propre exploitation);
- à chaque fois, un temps de travail sur la communication, car le groupe pilote a comme mission de bâtir les messages à transmettre à l'ensemble des coopérateurs;
- exercices de décentrage, brainstormings qui permettront d'outiller le travail de communication vers d'autres producteurs.

Durée envisagée

Prévoir un nombre suffisant de séquences de formation échelonnées dans le temps : 4 à 6 au moins représentant 3 à 6 jours.

MISE EN PLACE DE LA PHASE D'ÉCOUTE DES BESOINS ET FORMALISATION DE LA PROPOSITION DE FORMATION

MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION SELON LES PUBLICS

EVALUATION DES FORMATIONS

Public 3 : ensemble des producteurs

En fonction de la stratégie de la coopérative l'ensemble des sociétaires peut être segmenté selon des critères tels que : niveaux de pratiques ; proximité territoriale ; sensibilité aux questions environnementales ou celles portant sur la sécurité au travail...

La finalité du dispositif est de les faire adhérer et mettre en œuvre la norme 007.

On vise pour ce public l'entrée dans une démarche de progrès dont le principe est que chacun améliore ses pratiques en partant de là où il en est (même les meilleurs doivent s'y retrouver en progressant).

Mobiliser les coopérateurs

■ Qui sont les prescripteurs possibles ?

- les producteurs du groupe-pilote s'il existe ;
- les producteurs associés à la stratégie de la coopérative ;
- les techniciens et directeurs.

■ Comment les mobiliser ?

- lors de l'Assemblée Générale ;
- par contacts directs ;
- à l'occasion de réunions techniques...

■ Quels messages véhiculer ?

Les messages sont en partie construits par le groupe pilote s'il existe :

- Avoir des messages basés sur le technico-économique (diminution des intrants, baisse de la consommation d'énergie...), sans occulter les questions à traiter en formation en fonction des ses objectifs sur les questions environnementales.

- En partant des pratiques actuelles issues de la norme 005, parler de traçabilité, qualité, suivis, enregistrements, réactivité, afin d'introduire le focus environnemental comme axe de progrès. On peut argumenter selon les cas que la raison de cet axe de progrès est liée aux nouvelles préoccupations sociétales. Il est possible de s'appuyer sur un message insistant sur les points environnementaux complémentaires à inclure dans le système déjà en place et ne pas forcément parler d'un changement de norme.

- Insister sur la question de la réassurance au regard des contrôles potentiels ou des changements et investissements générés.

- Importance de diffuser le même message à tous les producteurs.

La formation proposée

Objectifs de la formation

- **comprendre les enjeux environnementaux au sens large** (économie, territoire, sociétaux, ...), au niveau de son exploitation, au niveau de l'impact collectif des productions, au niveau de la mise en marché par la coopérative des productions (faire le lien avec l'équivalent pour les services de la coopérative) ;
- **identifier l'impact environnemental de ses pratiques ;**
- **réaliser et exploiter son autodiagnostic**, ou comprendre et exploiter son diagnostic (selon les cas) ;
- **savoir comment hiérarchiser et maîtriser l'impact environnemental de ses pratiques** (faire le lien avec la méthodologie de l'analyse environnementale) ;
- **définir son plan d'action** en hiérarchisant les actions d'amélioration de la qualité et environnement en cohérence avec la politique environnementale de la coopérative (allers et retours).

Durée envisagée

Prévoir un nombre suffisant de séquences de formation : 4 à 6 au moins.

Types de scénario pédagogique et/ou de programme

- **1^{ère} étape : zoom technique sur certaines pratiques ou thématiques** (déchets, énergie, phytos, biodiversité...), avec une entrée concrète, à partir d'échange de pratiques entre participants, en situation... Les échanges peuvent aussi porter sur les accidents, incidents, risques vécus par les participants.
- **2^e étape : accroche sur la démarche**
 - pourquoi prendre en compte l'environnement (en lien avec les questions soulevées lors de la première étape) ;
 - incidences techniques sur les exploitations, sur le territoire, sur la santé des personnes...
 - les choix stratégiques de la coopérative, de la filière en matière d'environnement, mise en évidence des cohérences entre stratégies individuelles et collectives
- **3^e étape : diagnostic et plan d'action pour les producteurs**
 - si groupe pilote, réappropriation des outils expérimentés ;
 - si pas de groupe pilote, nécessité pour la coopérative d'anticiper en préalable la production des outils ou l'adaptation d'outils existants (autodiagnostic Agrodiag ; diagnostics GINKO®).

NB : penser à croiser les moyens possibles de mobilisation

MISE EN PLACE DE LA PHASE D'ÉCOUTE DES BESOINS ET FORMALISATION DE LA PROPOSITION DE FORMATION

MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS DE FORMATION SELON LES PUBLICS

EVALUATION DES FORMATIONS

L'évaluation peut être réalisée sur 3 plans différents :

1	Les temps de formation	2	Le dispositif de formation	3	Évaluation de la mise en œuvre de la démarche de passage de la 005 à la 007	<p>D'une manière générale, les formations doivent donner aux uns et aux autres une vision positive et valorisante du changement de pratiques lié à une meilleure prise en compte des questions environnementales.</p> <p>Le changement doit être perçu comme un investissement sur l'avenir, générateur d'atouts, y compris économiques. Par ailleurs, les formations devront prendre appui, quelque soit le public, sur une pédagogie active, reliée aux préoccupations technico-économiques des participants et au territoire local.</p>
<p>Cette évaluation va être pratiquée auprès des participants. Elle va permettre d'identifier des améliorations possibles à apporter aux temps de formation. Elle portera sur 3 niveaux distincts, des outils étant disponibles pour ces trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> → la satisfaction des stagiaires (cf. exemple de grille d'évaluation en annexe) → leurs acquis à l'issue de la formation (cf. exemple de grille d'évaluation en annexe) → les nouvelles compétences mises en œuvre 		<p>Cette évaluation va permettre de vérifier que les objectifs assignés à la formation ont été atteints, et d'identifier la performance du schéma global de déploiement choisi : pertinence de la segmentation des publics, étalement dans le temps et articulation des temps de formation pour ces différents publics, contribution de la formation au déploiement de la démarche, ...</p> <p>Elle va permettre d'identifier des pistes d'amélioration pour le dispositif.</p>		<p>Celle-ci ne relève pas du champ du présent document.</p>		

*Administrateur
Cave de Chautagne*

« La prise en compte des problématiques environnementales sont incontournables, néanmoins elles peuvent finir par rebuter de part leur complexité. Il faut donc être très concret dans les sessions de formation en illustrant généreusement les thématiques par des exemples. [...] Il faut que l'agriculteur puisse à tout moment intégrer cette préoccupation Environnementale dans son management de la Qualité du produit et de Développement Durable. »

REMERCIEMENTS

Partenaires du projet :

Région Ouest	Coop de France Ouest Hubert Delaunay	Vivea Sophie Coomans
Région Sud Est	Coop de France Rhône Alpes Gwenael Le Merrer	Vivea Nicolas Marko
Région Aquitaine	Coop de France Aquitaine Laurent Lévêque	Vivea Pascal Massou
National	Coop de France Régine Castet	Vivea Guy Vernerey

COORDONNÉES SIÈGE



Coop de France AGRICONFIANCE

43 rue Sedaine - CS 91115
75538 Paris cedex 11

Contact :
Régine Castet 01 44 17 58 31
rcastet@coopdefrance.coop

VIVEA, Fonds d'assurance formation

81 boulevard Berthier
75017 PARIS

Contact :
Guy Vernerey : 01 56 33 29 23
g.vernerey@vivea.fr

ANNEXE 1

Guide d'entretien avec les présidents, directeurs, responsables qualité, et/ou production

Principaux points sur lesquels nous souhaitons recueillir les représentations et attentes de nos interlocuteurs :

- la stratégie qui motive le passage de leur coopérative 005 en 007 ;
- la perception, selon eux, du système 005 par les producteurs (atouts, freins, besoins ressentis et retransmis par ceux-ci) ;
- leur perception en tant que [président, directeur, responsable qualité ou de la production] de la coopérative de l'activité production et de l'activité services du système 007 (atouts, freins qu'ils pressentent) ;
- les changements qu'ils identifient (pour eux, pour les producteurs) pour aller vers ce système 007, et les besoins qu'ils identifient pour accompagner ces changements ;
- face à ces changements, quels besoins d'accompagnement des producteurs (dont la formation) identifient-ils ?
- les moyens ou ressources qu'ils seraient prêts à affecter au projet (de changement de normes, et d'accompagnement des producteurs par la formation), dans quels délais.

Nb. la question de l'accompagnement des salariés peut être posée ; dans ce cas on aura le souci d'établir le contact avec l'OPCA2.

ANNEXE 2

Guide d'entretien avec les producteurs

Principaux points sur lesquels nous souhaitons recueillir les représentations et attentes de nos interlocuteurs :

- le contexte de prise en compte de l'environnement : réglementations actuelles et à venir, Grenelle, HVE... (identification des freins, atouts) ;
- ce qui les aide ou peut les aider à prendre en compte les questions environnementales (démarches déjà existantes bien vécues,...) ;
- leur vécu sur le système 005 (ce qui les a aidés, ce qui a été compliqué, ce qu'ils auraient souhaité, s'ils se sentent parties prenantes du système) ;
- l'approche environnement 007 : ce qu'ils en savent, pensent ;
- les modalités qu'ils envisagent en appui à la prise en compte de l'environnement et du passage de 005 à 007 :
 - type d'accompagnement le mieux adapté selon eux (échanges d'expériences, portes ouvertes, voyages d'études, formations-action,...),
 - selon quelles modalités (petits groupes, grands groupes, avec ou sans salariés, avec ou non autre coop, sur quelle échelle géographique ...),
 - les thèmes à traiter prioritairement...

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE GRILLE D'ÉVALUATION

Fiche d'évaluation de la formation par les participants

Nom et Prénom :

Date de la formation :

Intitulé de la session de formation :

Critères	Notation de 1 à 10					Commentaires	
	(-) ☞	2	4	6	8		10
Durée du stage							
Rythme du stage							
Correspondance entre le programme et le contenu annoncé							
Prise en compte de vos attentes							
Compétence des intervenants							
Qualité de l'animation							
Progression pédagogique							
Conditions générales d'organisation							
Echanges entre les stagiaires							
Qualité de la documentation							
Matériel utilisé							

ATTEINTE DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES							
Objectifs	Notation de 1 à 10					Commentaires	
	(-) ☞	2	4	6	8		10
1 Comprendre la stratégie de la coop et y intégrer le contexte et les enjeux de l'élargissement de la 005 à la 007							
2 Conduire une analyse environnementale en s'appuyant sur une approche productive de la production							
3 Se mobiliser en posture expérimentale, de recherche de solutions, définir, mesurer les impacts des différentes solutions envisagées sur l'exploitation							
4 ...							
...							
...							

UTILITE DU STAGE (mettre une croix dans la case correspondante)							
Très insatisfait		Insatisfait		Satisfait		Très satisfait	

PLAN D'ACTION INDIVIDUEL

Quelles actions concrètes pensez-vous entreprendre à l'issue de cette formation :
.....
.....

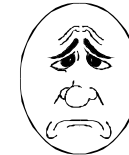
Quelle formation ultérieure vous semble nécessaire :

Globalement, vous êtes :

Mécontent



Peu satisfait



Indifférent



Satisfait



Très satisfait



Merci de votre participation.